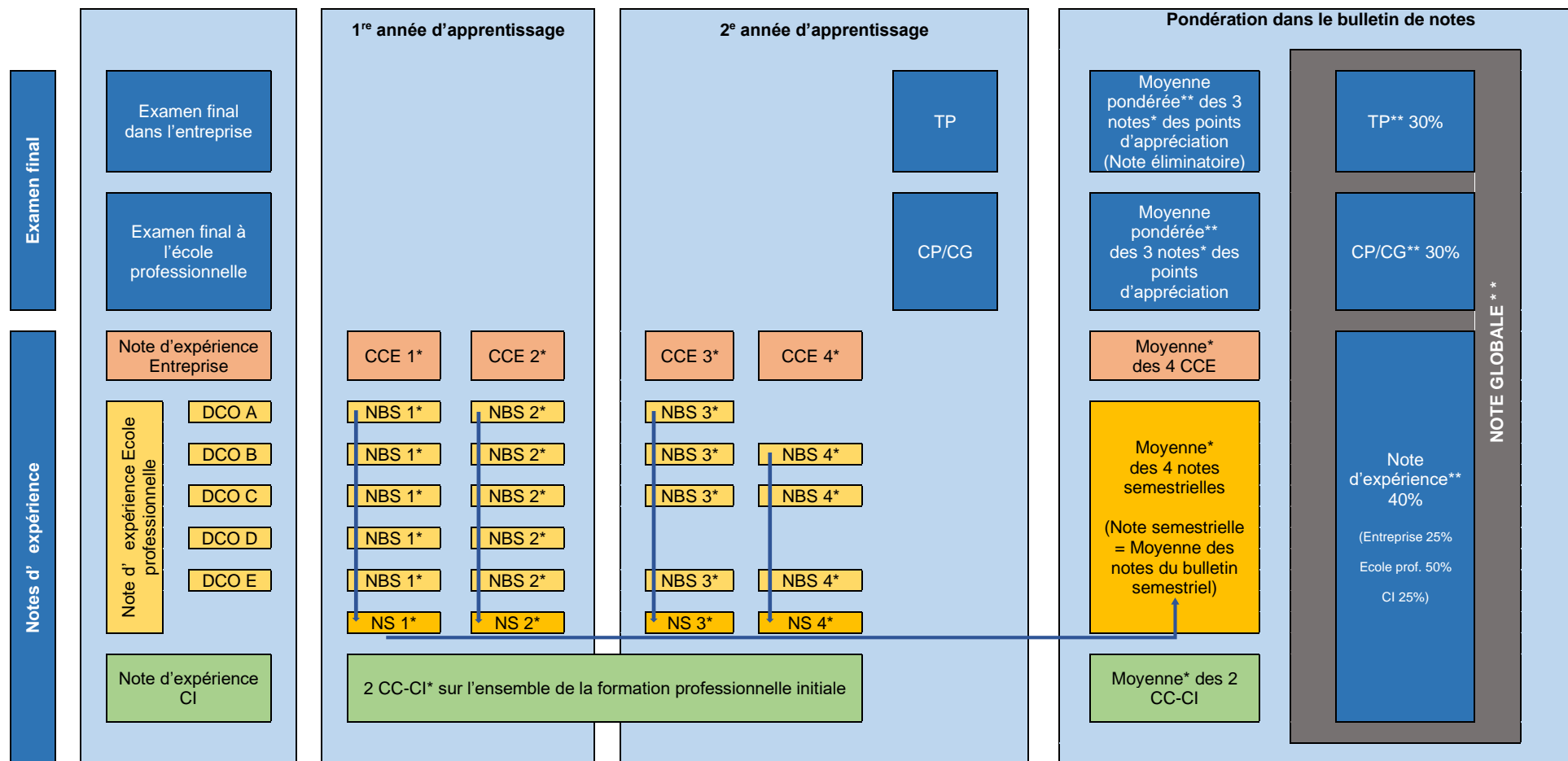


Section Commerce / Maturités professionnelles

Structure de la procédure de qualification avec examen final - Employé-e de commerce AFP

Tiré des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification – Employée / Employé de commerce AFP



* Notes arrondies à une note entière ou demi-note

** Notes arrondies à la première décimale

Légendes du tableau :

CCE = contrôle de compétences de l'entreprise ;

DCO = domaine de compétences opérationnelles ;

CC-CI = contrôle de compétences des cours interentreprises ;

TP = travail pratique ;

CP/CG = point d'appréciation des connaissances professionnelles et culture générale ;

NBS = note du bulletin semestriel ;

NS = note semestrielle

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies :

- la note du domaine de qualification TP est supérieure ou égale à 4;
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

Seul le texte original de l'Ordonnance et des dispositions d'exécution concernées ont valeur légale.